



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 8610

Texte de la question

M. Christophe Bouillon interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur la régulation du *trading* à haute fréquence. En effet, le *trading* à haute fréquence qui consiste à acheter et vendre des titres par ordinateurs à des vitesses infinitésimales, parfois égales à quelques microsecondes, fait peser des risques de fluctuations extrêmes et irrationnelles des cours. Devant le risque potentiel induit par cette méthode de *trading*, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si un encadrement voire une interdiction de celle-ci est à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8610

Rubrique : Marchés financiers

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6047

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)